

FR_GERICHTE 604 2019 119 vom 9. März 2020

FR Kantonsgericht, 2020-03-09, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/fr_gerichte_604_2019_119

FR: FR_GERICHTE 604 2019 119 du 9 mars 2020

IT: FR_GERICHTE 604 2019 119 del 9 marzo 2020

Regeste

Arrêt de la Cour fiscale du Tribunal cantonal | Einkommens- und Vermögenssteuer der natürlichen Personen

Erwägungen

E. 5

En droit cantonal également, le revenu imposable se détermine d'après les revenus acquis pendant la période fiscale (art. 64 al. 1 LICD et 16 al. 1 LHID). Il a pour objet tous les revenus du contribuable, qu'ils soient uniques ou périodiques (art. 17 al. 1 LICD et 7 al. 1 LHID). Et lorsque le revenu comprend des versements de capitaux remplaçant des prestations périodiques, l'impôt se calcule compte tenu des autres revenus et des déductions autorisées, au taux qui serait applicable si une prestation annuelle était servie en lieu et place de la prestation unique (art. 38 LICD et 11 LHID). Pour des motifs identiques à ceux invoqués en matière d'impôt fédéral direct, il se justifie donc d'admettre dans la même faible mesure le recours déposé au niveau cantonal.

E. 6

Le recours formé en droit cantonal est ainsi partiellement admis lui aussi. Conformément à l'art. 131 CPJA, en cas de recours, la partie qui succombe supporte les frais de procédure ; si elle n'est que partiellement déboutée, les frais sont réduits en proportion. Le montant de l'émolument est fixé compte tenu du temps et du travail requis, de l'importance de l'affaire ainsi que, dans les affaires de nature pécuniaire, de la valeur litigieuse en cause (art. 2 Tarif JA). Il peut être compris entre CHF 100.- et CHF 50'000.- (art. 1 Tarif JA). En l'espèce, vu le sort du recours et l'ensemble des circonstances du cas, il se justifie de mettre à la charge du recourant un émolument réduit de CHF 300.-. Tribunal cantonal TC Page 7 de 7 la Cour arrête : Impôt fédéral direct (604 2019 119)

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.